

# Avis de vacance de la fonction de directeur·rice de l'Institut universitaire de technologie de Toulouse II Figeac (IUT de Figeac)

Les fonctions de directeur·rice de l'Institut universitaire de technologie de Toulouse II Figeac (IUT de Figeac) seront à pourvoir à compter du 4 mai 2026.

Conformément à l'article L713-9 du code de l'éducation, le·la directeur·rice est choisi·e dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'IUT, sans condition de nationalité.

Le mandat du·de la directeur·rice est de cinq ans renouvelable une fois.

## Présentation de l'Institut universitaire de technologie de Toulouse II Figeac (IUT de Figeac)

L'IUT de Figeac constitue un institut au sein de l'Université Toulouse II – Jean Jaurès, conformément aux statuts de l'université. Il dispense, en formation initiale et en formation professionnelle continue ou apprentissage, un enseignement supérieur destiné à préparer aux fonctions d'encadrement technique et professionnel dans certains secteurs de la production, de la recherche appliquée et des services.

Dans le cadre de ses missions, l'IUT de Figeac :

- assure une mission générale de coordination de la politique pédagogique et scientifique de l'IUT en accord avec la politique nationale, régionale et de l'université ;
- contribue à l'information scientifique et technique et à la diffusion de la culture dans ces domaines ;
- participe à la recherche scientifique et technologique, ainsi qu'à la valorisation de ses résultats ;
- assure une mission de coordination de la politique de la vie étudiante au sein de l'IUT conformément aux orientations arrêtées par l'établissement.

En liaison avec le service des Relations européennes et internationales, il contribue à établir et/ou à entretenir avec les universités et les organismes scientifiques et culturels européens et extra-européens les liens nécessaires au développement d'une coopération internationale.

Pour mener à bien ses missions, l'IUT de Figeac concourt notamment à la réalisation des programmes nationaux des formations dispensées par l'institut. Par ailleurs, il est associé à la préparation et à la mise en œuvre du projet d'établissement.

De plus, l'institut dispose, pour tenir compte des exigences de son développement, de l'autonomie financière. Il dispose d'un budget propre intégré à celui de l'établissement.

L'IUT de Figeac est organisé en trois départements pédagogiques correspondant aux spécialités reconnues au niveau national :

- département Techniques de Commercialisation (TC)
- département Génie Mécanique et Productique (GMP)
- département Carrières Sociales (CS)

## Missions du titulaire du poste

Le·La directeur·rice dirige l'IUT et l'ensemble des personnels qui y sont affectés, et assure son fonctionnement. Il·elle construit la stratégie budgétaire, d'emploi et de coopération de l'institut.

Il·elle est chargé·e de mettre en œuvre à l'IUT la politique de l'Université Toulouse II– Jean Jaurès en matière de formation et de recherche, et d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle.

Le·la directeur·rice est ordonnateur·rice secondaire des recettes et des dépenses ; il·elle prépare le budget de l'institut. En matière de ressources humaines le·la directeur·rice donne son avis sur le recrutement et l'affectation des personnels, aucune affectation ne peut être prononcée si le·la directeur·rice émet un avis défavorable motivé. Il·elle donne son avis également sur le changement d'affectation éventuel d'un personnel, ainsi que sur les demandes de mutation, congés et mise en disponibilité.

Le·La directeur·rice nomme les chef·fes de département. Il·elle arrête les attributions individuelles de service des enseignant·es-chercheur·es après avis du conseil de l'IUT réuni en formation restreinte. En outre, le·la directeur·rice propose au·à la Président·e de l'université les jurys d'admission et d'attribution des diplômes préparés à l'IUT, qu'il·elle préside.

Le·la directeur·rice dirige les travaux de collaboration et de partenariat, s'assure de leur suivi et explore les perspectives d'évolution et de développement de l'institut.

Le campus de Figeac, où est localisé l'IUT, étant éloigné du campus central, le·la directeur·rice peut recevoir délégation de pouvoir du·de la Président·e de l'université pour assurer la responsabilité en matière d'ordre, d'hygiène et de sécurité.

Pour mener à bien ses missions, le·la directeur·rice est assisté·e du conseil de l'IUT, dont il·elle assure l'exécution des décisions. Il·elle est aidé·e par le·la responsable administratif·ve et financier·ère de l'institut, notamment dans l'organisation administrative et technique dont il·elle a la charge, ainsi que dans la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et d'emploi. De plus, il·elle est assisté·e dans ses fonctions d'un comité directeur qu'il·elle installe dès sa nomination, ainsi que, s'il·elle le souhaite, d'un·e directeur·rice adjoint·e. En outre, il·elle s'appuie sur les consultations et des propositions du Comité de recherche consultatif, organe interne à l'institut, pour les questions relatives à la politique de recherche fédérative menée, et pouvant être envisagée, par l'institut.

## Aspects liés à la fonction du·de la directeur·rice

La fonction de directeur·rice bénéficie d'une prime d'administration (PA) à hauteur de 7298.21 € bruts annuels, avec majoration du 25%. Le montant de la PA n'est pas soumis à retenues pour pension.

La fonction n'est pas génératrice d'un poste d'enseignant·e-chercheur·e ou d'enseignant·e ni créatrice d'un support d'enseignant·e vacataire, associé·e ou invité·e.

## Profil du candidat

Le·la candidat·e doit avant tout avoir une bonne connaissance du fonctionnement des établissements publics d'enseignement supérieur et de la politique de formation, ainsi qu'une bonne connaissance du fonctionnement et de l'organisation des instituts universitaires de technologie au sens des articles D713-1 à D713-4 du code de l'éducation.

Il·elle doit faire la preuve de ses capacités à dialoguer avec l'ensemble des acteur·rices et des partenaires de l'institut : étudiant·es, enseignant·es-chercheur·es, enseignant·es, chercheur·es, dirigeant·es d'établissements ou d'organismes, chef·fes d'entreprises, élu·es territoriaux, ceci à toutes les échelles locale et régionale, nationale et internationale.

## Modalités de sélection

Le·La directeur·rice est élu·e à la majorité absolue des membres du conseil de l'IUT. Si cette majorité ne se dégage pas après trois tours de scrutin, un nouveau conseil est convoqué dans un délai maximum d'un mois.

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra un curriculum vitae, une lettre de motivation et une note d'analyse des enjeux actuels et futurs de l'institut sur le plan académique et scientifique. Ces documents doivent mettre en valeur les expériences et compétences permettant d'apprécier l'adéquation de la candidature au profil recherché.

Les candidatures pourront être adressées à compter de la date de publication du présent avis sur le site internet de l'Université Toulouse II – Jean Jaurès, et cela **jusqu'au 9 mars 2026, 17h**, uniquement par voie électronique et simultanément aux adresses suivantes :

- [ut2j.presidence@univ-tlse2.fr](mailto:ut2j.presidence@univ-tlse2.fr)
- [anne.laporterie@univ-tlse2.fr](mailto:anne.laporterie@univ-tlse2.fr)
- [romane.brogno@univ-tlse2.fr](mailto:romane.brogno@univ-tlse2.fr)

Pour les questions portant sur le présent avis de vacance, les candidat·es pourront obtenir tout renseignement complémentaire par messagerie en s'adressant à la gestionnaire en charge des mandats de direction : [romane.brogno@univ-tlse2.fr](mailto:romane.brogno@univ-tlse2.fr). Pour toute demande d'information concernant l'organisation et le fonctionnement de l'institut les candidat·es pourront s'adresser à la responsable administrative et financière de l'IUT : [anne.laporterie@univ-tlse2.fr](mailto:anne.laporterie@univ-tlse2.fr)

Les documents suivants sont disponibles sur le site internet de l'Université Toulouse - Jean Jaurès :

- Axes stratégiques 2027-2031 :

[https://blogs.univ-tlse2.fr/vie-établissement/files/2025/06/Axes-stratégiques-UT2J-2027-2031\\_VF\\_reduit.pdf](https://blogs.univ-tlse2.fr/vie-établissement/files/2025/06/Axes-stratégiques-UT2J-2027-2031_VF_reduit.pdf)

- Rapport d'autoévaluation HCERES 2025 :

[https://blogs.univ-tlse2.fr/vie-établissement/files/2025/06/RAE-UT2J-VF\\_reduit.pdf](https://blogs.univ-tlse2.fr/vie-établissement/files/2025/06/RAE-UT2J-VF_reduit.pdf)

- Projet d'offre de formation 2020-2025 :

<https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/a2021-ev-0311383k-def-da210021078-032987-rd.pdf>

- Présentation de l'Institut Universitaire de Technologie de Figeac :

<https://iutfigeac.fr/iut/>

<https://www.univ-tlse2.fr/accueil/universite/organisation/iut-toulouse-2-figeac>

Toulouse, le 18 décembre 2025

